

DKV Hospi Flexi – assurance hospitalisation complémentaire

Garantie à vie en cas de maladie, accident et accouchement :

- Hospitalisation
- Pré/post hospitalisation
- 30 Maladies Graves
- Services

Couverture mondiale¹

Hospitalisation

Remboursement des frais d'hospitalisation, y compris l'hospitalisation de jour et la salle de plâtres après l'intervention de l'assurance maladie légale²;

Libre choix du médecin et de l'hôpital ;

Libre choix du type de chambre :

- En cas de choix d'une chambre individuelle :
 - contribution personnelle de € 150 par hospitalisation avec nuitée
 - une hospitalisation de jour sera remboursée comme une hospitalisation en chambre double ou commune.
- En cas de choix d'une chambre double ou commune : remboursement intégral sans contribution personnelle de € 150

Globalisation de la facture d'hospitalisation : DKV rembourse intégralement les frais médicaux, même en cas d'absence d'intervention de l'assurance maladie légale pour certains postes de la facture d'hospitalisation. Les produits pharmaceutiques, les prothèses médicales, les adjuvants médicaux, les membres artificiels, les pansements et le matériel médical non-remboursés par l'assurance maladie légale, sont remboursables à concurrence d'un maximum de € 10 000 par année d'assurance. Les frais excédentaires sont remboursables à 50% ;

Rooming-in : remboursement à 100% des frais de séjour d'un des parents assuré dans la même chambre que celle de leur enfant assuré hospitalisé.

Pré-/post hospitalisation

Remboursement illimité des frais médicaux 30 jours avant et 90 jours après l'hospitalisation :

- **à 100% par prestation**, après l'intervention de l'assurance maladie légale³ : des prestations médicales et paramédicales, des médecines alternatives (homéopathie, acupuncture, ostéopathie, chiropraxie), des adjuvants médicaux et prothèses, des membres artificiels ;
- **à 80% par prestation**, après l'intervention de l'assurance maladie légale³ : des médicaments y compris les médicaments homéopathiques, des pansements et du matériel médical.

Maladies Graves

Remboursement illimité des frais médicaux de 30 maladies graves : taux de remboursement par prestation identique à ceux du pré- et post hospitalisation.

Aucune hospitalisation n'est nécessaire

30 Maladies Graves : le cancer, la leucémie, la maladie de Parkinson, la maladie de Hodgkin, la maladie de Pompe, la maladie de Crohn, la maladie d'Alzheimer, le SIDA, le diabète, la tuberculose, la sclérose en plaques, la sclérose latérale amyotrophique, la méningite cérébro-spinale, la poliomyélite, les dystrophies musculaires progressives, l'encéphalite, le tétanos, l'hépatite virale, la malaria, le typhus exanthématique, les affections typhoïdes et paratyphoïdes, la diphtérie, le choléra, le charbon, la mucoviscidose, une maladie rénale qui nécessite un traitement de dialyse, la brucellose, la maladie de Creutzfeldt-Jacob et ebola.

Services

Medi-Card[®] : paiement direct de la facture d'hospitalisation à l'hôpital, à l'exception d'une hospitalisation de jour dans une chambre individuelle.

AssurPharma[®] : service lié à la Medi-Card[®] permettant de ne plus envoyer les attestations de pharmacie par la poste. Le pharmacien les transmettra directement à DKV de manière sécurisée et par voie digitale.

DKV Assistance : à l'étranger, assistance et rapatriement si médicalement nécessaire. Un seul numéro de téléphone : + 32 (0) 2 230 31 32. Ce service est étendu aux étudiants de 18 à 25 ans inclus qui dans le cadre de leurs études séjournent pour une période maximale de 6 mois dans les pays membres de l'Union Européenne excepté les pays et les territoires d'outre-mer.

DKV App : application gratuite qui permet de scanner et d'envoyer tous les frais médicaux pour un traitement plus rapide.

Conditions de souscription

- Jusqu'à 69 ans y compris.
- **Les candidats assurés ont leur domicile et résidence fixe et habituelle en Belgique et bénéficient des avantages de la Sécurité Sociale belge.** Le plan DKV Hospi Flexi peut être maintenu pour les étudiants âgés de 18 à 25 ans inclus qui dans le cadre de leurs études séjournent pour une période maximale de 6 mois dans les pays membres de l'Union Européenne excepté les pays et les territoires d'outre-mer.
- **Pas de stage** sauf pour les frais des traitements dentaires⁴.
- **Pas de questionnaire médical ni de stage pour les nouveaux-nés** si l'un des parents est déjà assuré et si leur enfant est assuré, dans les 60 jours suivant la naissance, selon le même plan d'assurance qu'un des parents assurés.

¹ La garantie d'assurance est valable dans le monde entier pour une hospitalisation à l'étranger qui est médicalement nécessaire et imprévue. La garantie d'assurance est également valable dans les pays membres de l'Union Européenne excepté les pays et les territoires d'outre-mer pour une hospitalisation à l'étranger qui est médicalement nécessaire et planifiée, à condition qu'un accord ait été conclu au préalable avec la mutualité.

² Si l'assurance maladie légale n'intervient pour aucun des postes de la facture d'hospitalisation, le remboursement est réduit de 50%.

³ Si l'assurance maladie légale n'intervient pas, le remboursement est réduit de 50%.

⁴ Les frais des traitements dentaires suite à une maladie ou un accident, à l'exception des traitements orthodontiques, sont intégralement remboursés à l'expiration d'un stage de 12 mois avec un maximum de € 750 par assuré et par année d'assurance. Les frais d'extraction dentaire sous anesthésie générale lors d'une hospitalisation sont intégralement remboursés.

DKV Hospi Flexi

Garantie

- Hospitalisation
- Frais ambulatoires pré-/ post hospitaliers
- Maladies Graves

Points forts

- **Remboursement en cas d'hospitalisation, y compris l'hospitalisation de jour et la salle de plâtres**
- Libre choix du médecin, du type de chambre et de l'hôpital
- Couverture mondiale
- Pré-/ post: 30 jours avant et 90 jours après l'hospitalisation
- 30 Maladies Graves
- Globalisation de la facture d'hospitalisation. Les produits pharmaceutiques, les prothèses médicales, les adjuvants médicaux, les membres artificiels, les pansements et le matériel médical non-remboursés par l'assurance maladie légale, sont remboursables à concurrence d'un maximum de € 10 000 par année d'assurance. Les frais excédentaires sont remboursables à 50%
- DKV Assistance / Ambulance routière : remboursement illimité en Belgique / Hélicoptère: en Belgique, du lieu de l'accident à l'hôpital
- **Durée du contrat: à vie, non résiliable par l'assureur** sauf exceptions prévues par la loi

Risques

Exclusions telles que

- Affections/symptômes préexistants à la conclusion du contrat
- Utilisation de drogues
- Stérilisation, contraception, traitements de fertilité médicalement assistés
- Interventions esthétiques
- Vaccination

Augmentation de la prime

- Pendant la durée du contrat d'assurance la prime est adaptée à la date d'échéance annuelle suivant la catégorie d'âge atteinte par l'assuré à cette date et au tarif en vigueur de cette catégorie d'âge.
- De plus, des adaptations de la prime peuvent également être décidées après la conclusion du contrat, notamment en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou des indices médicaux spécifiques ou sur base d'une décision des autorités de contrôle.

DKV Belgium, société de droit belge, fabricant du DKV Hospi Flexi. Ce produit, soumis au droit belge, appartient à la branche 2 'maladie'. Offre et calcul de la prime sur www.dkv.be et/ou via votre intermédiaire d'assurances. Pour les plaintes relatives à la gestion ou la mise en œuvre de ces produits, veuillez contacter le service Quality control (DKV Belgium, Bd Bischoffsheim 1-8, 1000 Bruxelles) ou l'ombudsman des assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles).

DKV Hospi Flexi

Age à la conclusion du contrat*

Concerne uniquement les codes postaux de 1000 à 1210 inclus

	Primes <u>annuelles</u> en euro	Primes <u>mensuelles</u> en euro
0-19	255,47	21,93
20-24	385,77	33,12
25-29	490,99	42,14
30-34	514,36	44,14
35-39	568,50	48,80
40-44	580,87	49,86
45-49	630,30	54,11
50-54	730,89	62,74
55-59	879,56	75,49
60-64	1 052,98	90,38
65-69**	1 389,02	119,23
70-74	1 686,66	144,78
75-79	1 971,91	169,25
80- ...	2 418,38	207,58

- Primes au 01.01.2017
- Taxe et cotisation INAMI incluses (19,25%)
- 3% de frais de fractionnement en cas de paiement mensuel (déjà compris dans les primes mensuelles ci-dessus)

* L'âge d'entrée du contrat se calcule en soustrayant l'année de naissance de l'année en cours.

** Age limite de souscription

DKV Hospi Flexi

Age à la conclusion du contrat*

Ne concerne pas les codes postaux de 1000 à 1210 inclus

	Primes <u>annuelles</u> en euro	Primes <u>mensuelles</u> en euro
0-19	154,83	13,28
20-24	233,81	20,07
25-29	292,25	25,08
30-34	303,94	26,09
35-39	333,68	28,64
40-44	346,04	29,70
45-49	358,41	30,77
50-54	408,80	35,09
55-59	483,13	41,47
60-64	569,85	48,90
65-69**	744,12	63,87
70-74	892,94	76,64
75-79	1 016,95	87,29
80- ...	1 265,00	108,58

- Primes au 01.01.2017
- Taxe et cotisation INAMI incluses (19,25%)
- 3% de frais de fractionnement en cas de paiement mensuel (déjà compris dans les primes mensuelles ci-dessus)

* L'âge d'entrée du contrat se calcule en soustrayant l'année de naissance de l'année en cours.

** Age limite de souscription